



AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE

Je, soussigné(e),

* Autorise gracieusement la publication et l'enregistrement de mes images qui auront été prises par la Ville d'Ivry sur Seine lors du séjour de votre enfant.

Pour tout support de communication et d'informations municipales relatifs à la promotion de ses activités.

* N'autorise pas la publication de mes images

A....., le2015

Signature



CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE

INDICATION

Le (date) :/...../.....

Je soussigné(e), Docteur (Nom et Prénom) :

Certifie que l'enfant (Nom et Prénom) :

Né(e) le (date) :/...../.....

- Ne présente aucune contre indication apparente à la pratique d'activités physiques et sportives proposées dans le cadre de centre de vacances.
- Ne présente actuellement aucun signe clinique décelable d'affection contagieuse.
- Ne présente aucune allergie alimentaire grave.
- Est apte à la vie en collectivité.

Autres mentions jugées utiles par le médecin :

.....

Tampon du Médecin :

Signature du Médecin :

REGLEMENT DES SEJOURS ORGANISES PAR LA DIRECTION JEUNESSE

Les séjours organisés par la Direction jeunesse doivent permettre aux jeunes de passer un moment agréable : ceux-ci bénéficient d'un encadrement qualifié, d'activités sportives, de détente et de découverte.

Afin que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles élémentaires suivantes :

- 1. L'inscription au séjour sera faite obligatoirement par le représentant légal et non par l'enfant, auprès de la Direction jeunesse (3-5 rue Raspail), aucune inscription ne sera prise en compte, par téléphone ou par personne interposée.**
- 2. La présence du participant et du représentant légal aux réunions préparatoires organisées par la Direction jeunesse est obligatoire.
Une réunion de bilan sera également organisée après le séjour.**
- 3. Le participant s'engage à respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement : horaires du lever et du coucher, horaire et rythme des activités ; règles de vie à l'intérieur des locaux communs ; regroupement à l'issue des quartiers libres ; mixité non admise dans les lieux réservés au sommeil etc .**
- 4. Il s'engage à participer aux activités prévues pendant le séjour, dans le bon respect de relations cordiales et conviviales, dont sont exclus toute attitude violente, tout langage insolent, vulgaire ou grossier, tant à l'égard des adultes que des autres participants.**
- 5. Il s'engage à respecter la législation en vigueur concernant le code de la route, la consommation d'alcool et de tabac.**
- 6. La détention et/ou la consommation de drogue, quelle qu'elle soit, est strictement interdite, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.**
- 7. L'auteur du vol et/ou de vandalisme sera civilement et pénalement responsable.**

En cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi du participant pourra être envisagé par l'équipe pédagogique du séjour. Dans ce cas, la totalité des frais du séjour, ainsi que les frais occasionnés par le rapatriement seront **intégralement à la charge du représentant légal.**

Date :

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »